



**SESSION RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009
TABLE DES MATIÈRES**

2. ORDRE DU JOUR	553
2.1 2009 04 075 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009.....	553
3. PROCÈS-VERBAUX	554
3.1 2009 04 076 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2009.....	554
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	555
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	555
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS	555
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	555
6. RAPPORT DU MAIRE	555
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	555
7. URBANISME.....	555
7.1 LOCATION DU PÂTURAGE DE DÉSORCY ET FILS PAR M. RENÉ MASSON.....	555
7.2 2009 04 077 ARPENTAGE D'UN OU PLUSIEURS LOTS DU DÉVELOPPEMENT <i>LES COLLINES-PAISIBLES</i>	555
7.3 2009 04 078 ANNULATION DU PROJET DE BORNES RÉGIONALES	556
7.4 2009 04 079 RETOURNER 1 000 \$ À LA MRC DANS LE CADRE DU PACTE RURAL.....	556
7.5 2009 04 080 RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE CARNET SANTÉ DE LA FABRIQUE.....	556
7.6 2009 04 081 NOM DE LA DEUXIÈME RUE DU SECTEUR <i>LES COLLINES-PAISIBLES</i>	557
7.7 2009 04 082 CARACTÉRISATION DE LA RIVIÈRE ASCOT (2008-09-184).....	557
7.8 2009 04 083 JOURNÉE DE FORMATION CCU.....	557
7.9 2009 04 084 PROJET DE FOSSE À FUMIER DE M. LAURENT WEGLOWSKI.....	558
7.10 2009 04 085 ADOPTION DU RÈGLEMENT 323-2009 MODIFIANT LE LOTISSEMENT NUMÉRO 211	559
7.11 2009 04 086 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 326-2009 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE CONSTITUER UNE ZONE À PROTÉGER.	560
8. VOIRIE MUNICIPALE	561
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE MARS 2009	561
8.2 2009 04 087 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE	561
8.3 2009 04 088 RÉOLUTION POUR LE BALAYAGE DE RUES.....	561
8.4 2009 04 089 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION ET LA POSE DE BITUME SUR LE CHEMIN FAVREAU.....	561
8.5 2009 04 090 PRÉPARATION ET POSE DE BITUME CHEMIN FAVREAU : EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT	562
8.6 2009 04 091 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VOIRIE	562
8.7 2009 04 092 ACTI-BUS : NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ	563
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	564
9.1 2009 04 093 AVIS DE MOTION : R 334-2009 COMPTEURS D'EAU.....	564
10. SÉCURITÉ	564
10.1 2009 04 094 AUTOCOLLANTS ET BROCHURES (SÉCURITÉ INCENDIE).....	564
10.2 2009 04 095 COÛT POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE.....	564
11. LOISIRS ET CULTURE	564
11.1 2009 04 096 ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRE, 65 \$ 2009-2010.....	564
12. CORRESPONDANCE.....	565
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE MARS 2009... ..	565
12.2 2009 04 097 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE	565
13. TRÉSORERIE	565



2009 03 098	13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 AVRIL 2009.....	565
13.2	CONCILIATION BANCAIRE AU 28 FÉVRIER 2009.....	565
13.3	LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 MARS 2009	565
13.4	LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS 2009	565
14.	DIVERS	565
14.1	2009 04 099 LUMIÈRES À CHANGER AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE ET ACHAT D'UN AIR CLIMATISÉ POUR LA SALLE DES FERMIÈRES.....	565
14.2	2009 04 100 CONGRÈS ADMQ 6-7-8 MAI 2009.....	566
14.3	2009 04 101 AUTORISATION À SIGNER UNE LETTRE DE PROCÉDURE	566
16.	2009 04 102 LEVÉE DE LA SESSION	566



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 avril 2009, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Lise Désorcy Côté

Monsieur Christian Lanctôt

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2009 04 075 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 avril 2009

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Prière.
 - 2.3 Mot de bienvenue de madame le maire.
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 avril 2009
- 3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 mars 2009
- 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière.
- 5. Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
- 6. Rapport du maire**
 - 6.1 Rapport et suivis du maire
- 7. Urbanisme**
 - 7.1 Location du pâturage de Désorcy et Fils par M. René Masson
 - 7.2 Arpentage d'un ou plusieurs lots du développement *Les Collines-Paisibles*
 - 7.3 Annulation du projet des Bornes régionales
 - 7.4 Retourner 1 000 \$ à la MRC dans le cadre du Pacte rural
 - 7.5 Résolution d'appui au projet de carnet santé de la *Fabrique*
 - 7.6 Nom de la deuxième rue du secteur *Les Collines-Paisibles*
 - 7.7 Caractérisation de la rivière Ascot (2008-09-184)
 - 7.8 Journée de formation CCU
 - 7.9 Projet de fosse à fumier de M. Laurence Weglowski
 - 7.10 Adoption du Règlement 323-2009 modifiant le lotissement numéro 211
 - 7.11 Adoption du Premier projet de Règlement 326-2009 modifiant le plan d'urbanisme afin de constituer une zone à protéger



VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session

Le suivi de l'assemblée régulière du 2 mars 2009 est déposé.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Madame Carmen Langlois et Monsieur Yves Sabourin questionnent le conseil à propos d'un ponceau et de la vitesse sur le chemin Favreau.

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du Maire

Rien à signaler.

7. Urbanisme

7.1 Location du pâturage de Désorcy et Fils par M. René Masson

La réglementation municipale ne permet pas de donner suite à cette demande.

7.2 2009 04 077 Arpentage d'un ou plusieurs lots du développement *Les Collines-Paisibles*

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

DE demander à Daniel Parent de procéder à l'arpentage des terrains 4-5-6 et d'une partie de la nouvelle rue *des Marguerites* du développement *Les Collines-Paisibles* tel que discuté selon le plan ci-dessous. Coût des travaux d'arpentage : 2 000 \$ + les taxes applicables.



VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.3 2009 04 078 Annulation du projet de bornes régionales

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
 APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
 ET RÉSOLU :
 D'annuler le projet de bornes régionales entrepris dans le cadre du pacte rural de la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.4 2009 04 079 Retourner 1 000 \$ à la MRC dans le cadre du Pacte rural

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
 APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
 ET RÉSOLU :
 QUE le conseil retourne 1 000 \$ à la MRC obtenu dans le cadre du pacte rural.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.5 2009 04 080 Résolution d'appui au projet de carnet santé de la Fabrique

CONSIDÉRANT que la Fabrique souhaite faire reconnaître l'église dans le patrimoine religieux du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Fabrique doit faire le carnet de santé de l'Église au coût de 2 981 \$;



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
ET RÉSOLU :

ET D'appuyer la fabrique dans sa demande au pacte rural qui subventionne 70 % du projet, soit 2 086 \$.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.6 2009 04 081 Nom de la deuxième rue du secteur *Les Collines-Paisibles*

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable sur trois appellations ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
ET RÉSOLU :

De retenir l'appellation « rue des Marguerites » pour la deuxième rue du secteur *Les Collines-Paisibles*.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.7 2009 04 082 Caractérisation de la rivière Ascot (2008-09-184)

CONSIDÉRANT le conseil municipal a entériné par la résolution 2008 09 184 l'entente portant sur la caractérisation de la rivière Ascot ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie de la résolution ;

QUE le conseil municipal autorise M^{me} le Maire Linda Ouellet et M. Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.8 2009 04 083 Journée de formation CCU

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson
Et résolu :

QUE le conseiller M. Gary Caldwell participe à la journée de formation du CCU qui se tiendra le 23 mai 2009 au Club de golf de Lachute au coût de 135 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais inhérents.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 61000 310.



7.9 2009 04 084 Projet de fosse à fumier de M. Laurent Weglowski

ATTENDU QUE le propriétaire de la ferme L.T. Weglowski, monsieur Laurent Weglowski, voudrait construire une fosse à fumier située à 10.9 mètres de l'emprise du chemin public (chemin Favreau, Route n° 251) alors que le règlement de zonage impose une marge de recul avant de 22.86 mètres de l'emprise ;

ATTENDU QUE, selon monsieur Weglowski, l'installation de la fosse à fumier à 10.9 mètres permettrait de conserver le système d'évacuation des fumiers actuel, ce qui réduirait les coûts de manière importante ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé l'avis du ministère des transports sur un tel projet ;

ATTENDU QU'après une visite sur les lieux, un représentant du ministère des Transports, responsable de notre secteur, nous a informé verbalement et confirmé par écrit en date du 12 mars 2009 qu'au-delà de 10 mètres, les constructions ne présentent pas de réel danger pour la circulation ;

ATTENDU QU'un plan global des projets sur la ferme a été fourni à la municipalité ;

ATTENDU QUE le projet se situe à environ 10.9 mètres de l'emprise du chemin public au lieu de 22.86 mètres tels que prescrits par le règlement ;

ATTENDU QUE 11.96 mètres représentent environ 50 % de la marge de recul imposée ;

ATTENDU QUE, avec cette proposition, monsieur Weglowski peut conserver sa montée à fumier tout en se conformant au règlement de zonage ;

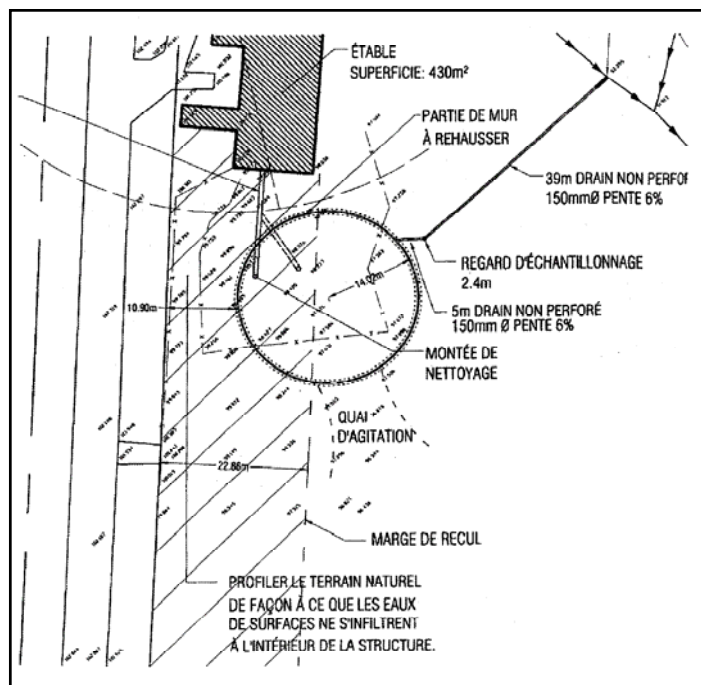
ATTENDU QUE ce projet aura un coût moindre que le changement du mode d'évacuation des fumiers et/ou de l'autre côté du bâtiment ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil municipal autorise l'implantation de la fosse à fumier à 10.9 mètres de l'emprise du chemin public tel que proposé par Monsieur Marc Raby du Groupe Poly-Teck le 28 janvier 2009 ;

QUE les plans de construction à cet effet, indiquant clairement la hauteur de tous les murs dont celui du côté du chemin Favreau, soit préparés et remis à la Municipalité, le but visé par cette modification étant de conserver l'étanchéité de cette nouvelle structure.



VOTE : POUR : 4 CONTRE : 2 ADOPTÉE.

7.10 2009 04 085 Adoption du Règlement 323-2009 modifiant le lotissement numéro 211

ATTENDU que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté un règlement de lotissement numéro 211 pour l'ensemble de son territoire entré en vigueur le 21 janvier 2004 ;

ATTENDU que l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 février 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU d'adopter le présent projet de règlement, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Règlement numéro 323-2009 modifiant le règlement de lotissement numéro 211

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le projet de règlement s'intitule « *Règlement numéro 323-2009 modifiant le règlement de lotissement numéro 211* ».

Article 3

L'article 4.2.4.1 du règlement de lotissement numéro 211 concernant les Règles particulières aux zones F-4, F-6, Fr-2, Ru-2, Ru-3 et Rur-3, est modifié par l'ajout, à la fin du premier alinéa, d'un second alinéa : « Les lots doivent avoir une forme rectangulaire et régulière dont les lignes de terrain sont droites, rectilignes et non brisées ».

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



7.11 2009 04 086 Adoption du Premier projet de règlement 326-2009 modifiant le plan d'urbanisme afin de constituer une zone à protéger.

ATTENDU que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-deClifton a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite créer un site du patrimoine sur son territoire.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q. c. B-4) toute zone faisant l'objet d'une citation de site du patrimoine doit être identifiée au plan d'urbanisme comme zone à protéger.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 84 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Municipalité peut désigner des zones à protéger;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 février 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU d'adopter le présent projet de règlement, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2009 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE CONSTITUER UNE ZONE À PROTÉGER

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement s'intitule « *Règlement numéro 326-2009 modifiant le plan d'urbanisme afin de constituer une zone à protéger* ».

Article 3

Le Plan d'urbanisme est modifié en ajoutant un article 4.3 au chapitre 4.

« 4.3 ZONES À RÉNOVER, À RESTAURER OU À PROTÉGER

Les zones à rénover, à restaurer ou à protéger font partie du contenu facultatif du plan d'urbanisme. Les zones à rénover font référence à la remise en état d'un milieu bâti détérioré ou désaffecté. De leurs cotés, les zones à restaurer mettent l'accent sur la remise en état de caractères ou d'éléments existants qui donnent à un secteur une valeur particulière. Enfin, les zones à protéger renvoient à la conservation de l'intégrité d'un lieu ou d'un site.

4.3.1 ZONES À PROTÉGER

La Municipalité reconnaît l'importance de protéger le site suivant :

4.3.1.1 L'ÉGLISE, LE CIMETIÈRE ET LE CHARNIER DE SAINTE-EDWIDGE

Afin de conserver la qualité des ouvrages architecturaux, paysagers et de souligner l'importance culturelle, patrimoniale et historique de l'église, du cimetière et du charnier de Sainte-Edwidge, la Municipalité désigne le secteur, identifié à la carte intitulé Plan d'urbanisme, « zone à protéger ».

À l'exception de l'entretien et de la revitalisation des ensembles architecturaux, aucune modification ne devrait y être autorisée. »



ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de mars 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de mars 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2009 04 087 Adjudication du contrat pour l'abat-poussière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Besette ;
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière à « CALCLO Inc. » pour l'été 2009 pour environ 110 000 litres de *calcium liquide 35 %* à 0.277 \$ / litre avant les taxes ;

QU'un état de compte soit transmis à la municipalité pour être approuvé par le conseil à sa session régulière ;

QUE madame le maire et monsieur le directeur général soient et ils sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 620.

8.3 2009 04 088 Résolution pour le balayage de rues

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services de Gravière Pierre Cloutier pour le balayage des rues de la municipalité pour l'année 2009 ;

QU'un budget de 3 500 \$ soit alloué pour lesdits travaux ;

ET QUE les travaux soient payés à l'heure.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 521.

8.4 2009 04 089 Adjudication du contrat pour la préparation et la pose de bitume sur le chemin Favreau

CONSIDÉRANT que le projet de préparation et pose de bitume pour plus ou moins 600 mètres (1970 pieds) ;



12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois de mars 2009

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de mars 2009.

12.2 2009 04 097 Adoption par résolution de la correspondance

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
IL EST RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de mars 2009 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13. Trésorerie

2009 03 098

13.1 Adoption des comptes à payer au 6 avril 2009

13.2 Conciliation bancaire au 28 février 2009

13.3 Liste des comptes à recevoir au 31 mars 2009

13.4 Liste des déboursés au 31 mars 2009

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 6 avril 2009 pour un total de 69 052,49 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 31 mars 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 28 février 2009 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 69 052,49 \$.

14. Divers

14.1 2009 04 099

Lumières à changer au sous-sol du Centre communautaire et au sous-sol de l'Hôtel de Ville et achat d'un air climatisé pour la salle des fermières

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
IL EST RÉSOLU :

QUE les lumières au sous-sol du Centre communautaire et au sous-sol de l'Hôtel de ville soient changées pour un montant total de 2300 \$;

QU'un air climatisé à la salle des fermières soit acheté au montant de 300 \$ et installé.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310 et 02 70120 521.



14.2 2009 04 100 Congrès ADMQ 6-7-8 mai 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier participe congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 6, 7 et 8 mai 2009 à Gatineau au coût de 350 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais inhérents.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

14.3 2009 04 101 Autorisation à signer une lettre de procédure

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

DE demander à nos aviseurs légaux de préparer une lettre de procédure à l'intention d'un citoyen d'une autre municipalité ;

D'autoriser madame le Maire Linda Ouellet ainsi que le directeur général monsieur Réjean Fauteux à signer ladite lettre de procédure.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

16. 2009 04 102 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU :

QUE la session régulière du 6 avril 2009 soit levée à 21 h 50.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier